



EUROPA

Portail de
l'Union Européenne

Guide d'utilisation

**Service Commun de la Documentation
Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse**

www.bu.univ-avignon.fr

Mise à jour : septembre 2007

Présentation et accès

http://europa.eu/index_fr.htm

Le portail de l'Union européenne : exhaustif mais foisonnant !

Page d'accueil :

- ❑ colonne à gauche : informations générales grand public.
- ❑ colonne à droite : liens sur différents sites en rapport avec l'actualité communautaire.
- ❑ Espace central : actualité communautaire.

Quatre onglets :

- ❑ **Activités** : les grands domaines d'activité de l'UE (par thème) : culture, développement, droits de l'homme, santé publique, société de l'information...
Par exemple : *Agriculture*.
« Documentation » : communiqués de presse spécifiques au domaine d'activité en question, renvois sur les pages spécifiques du *Bulletin de l'UE* et du *Rapport général sur l'activité de l'UE*.
« Textes juridiques » : renvois sur les pages spécifiques de la législation en vigueur et de la jurisprudence récente de la Cour de justice et du Tribunal de première instance.
- ❑ **Institutions** : les institutions de l'UE, ses organes financiers, consultatifs et inter-institutionnels, ses agences.
- ❑ **Documents : information juridique communautaire**.
« Droit européen » : les bases de données juridiques de l'UE (EUR-Lex, CEIL, PreLex, jurisprudence, fiches de synthèse de la législation).
« Documents communs aux institutions » : *Bulletin de l'UE*, *Rapport général sur l'activité de l'UE*, *Un an d'Europe...* Le Glossaire définit 250 termes de façon précise : *abstention constructive, acquis communautaire, subsidiarité...* Pour plus d'information sur ce glossaire ⇒ Eurojargon : l'« eurojargon » est le vocabulaire officieux utilisé par le personnel des institutions et les médias : *clause de rendez-vous, eurosceptique...*
« Documents des institutions » : Médiateur européen, Banque centrale européenne, Comité économique et social, Comité des régions...

- ❑ **Services** :
« Annuaire de l'UE » permet de retrouver une personne par son nom, son organisation ou son niveau hiérarchique.
« Index des sources d'information et contacts » : mine d'informations pour se retrouver dans le labyrinthe des bases de données hébergées par Europa.

Législation et jurisprudence

EUR-Lex : le portail d'accès au droit de l'Union européenne

<http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>

Portail d'accès unique pour l'ensemble des grandes sources d'information juridique en ligne, EUR-Lex a pour mission de couvrir l'ensemble du droit de l'UE, notamment la législation et la jurisprudence, ainsi que les actes préparatoires de la législation.

Domaines accessibles par ce portail :

- ❑ Journal officiel de l'UE (JOUE, ex-JOCE).
- ❑ Traités.
- ❑ Accords internationaux.
- ❑ Législation.
- ❑ Travaux préparatoires.
- ❑ Jurisprudence.
- ❑ Questions parlementaires.

Accès direct

- ❑ Budget de l'UE.
- ❑ Registres des institutions.

A propos du droit de l'UE :

- ❑ Procédures et acteurs (le fonds documentaire, les procédures législatives, les acteurs du système communautaire).
- ❑ Technique législative.

Recherche avancée

Cette procédure a été initiée à la fin novembre 2006 ; elle nécessite l'utilisation d'applets Java que la plupart des réseaux universitaires n'acceptent pas. Quant à la fonction Alerte (veille documentaire), elle est encore inactive...
Donc chantier à suivre !

Recherche simple

- ❑ Recherche générale

Cette recherche « tous domaines » est à réserver aux sujets pointus afin de ne pas être débordé par un flux de réponses. Recherche par mots : *fromage AVEC lait cru*, Options : Titre et texte.

- ❑ Recherche par numéro de document
Numéro Celex, etc.
- ❑ Recherche par référence de publication
Pour faire une recherche dans le Journal officiel, il faut avoir les références du texte. Impossible pour l'heure de faire une recherche d'après des mots-clés. Aussi je vous suggère d'utiliser à titre provisoire LamyLine Reflex, rubrique Fonds officiels pour faire une recherche thématique dans le JOUE et la jurisprudence communautaire. JurisClasseur et Le Doctrinal Plus ont aussi une rubrique consacrée à la législation et la jurisprudence communautaire.
- ❑ Recherche par domaine :

Traités

Les traités constituent, avec leurs annexes et protocoles, la source première du droit de l'UE :

- ❑ traités constitutifs : le traité sur l'Union (Maastricht, 1992)...
- ❑ traités d'adhésion.
- ❑ traités modifiant les traités de base : traité d'Amsterdam (1997), traité de Nice (2001)...

La recherche par mots donne directement accès aux articles des traités : par exemple *transport aérien*.

Législation

Cette rubrique donne accès à tous les actes adoptés par les institutions européennes conformément aux dispositions des traités, à savoir :

- ❑ les règlements, les directives et les décisions.
- ❑ les actes adoptés dans le cadre de la politique extérieure et de sécurité commune ou de la coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures.
- ❑ les statuts et les règlements intérieurs des institutions et des organes communautaires.
- ❑ les avis, les recommandations et les résolutions du

Conseil.

Exemple de recherche par mots : *feta*.

Vous obtenez : titre et référence du document ; texte en format HTML, PDF et TIFF ; dates ; classifications (descripteur Eurovoc...) ; informations diverses (auteur, forme...) ; procédure (travaux préparatoires) ; relations entre les documents (base juridique, modifiée, actes cités) ; versions consolidées.

Travaux préparatoires

Par documents préparatoires, il faut entendre tous les documents correspondant aux diverses étapes du processus législatif ou budgétaire :

- ❑ les positions communes du Conseil.
- ❑ les propositions législatives de la Commission (telles qu'elles sont publiées dans les séries COM et SEC et/ou dans la série C du Journal officiel).
- ❑ les résolutions législatives et budgétaires et les initiatives du Parlement européen.
- ❑ les avis du Comité économique et social et du Comité des régions.
- ❑ les avis et rapports de la Cour des comptes.
- ❑ les avis de la Banque centrale européenne.
- ❑ les divers documents préparatoires de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Le déroulement de la procédure législative relative à un acte donné figure dans PreLex : le suivi des procédures interinstitutionnelles (dans toutes les langues) ou dans ŒIL : l'observatoire législatif du Parlement européen (en anglais et en français).

Jurisprudence

Ce domaine comprend :

- ❑ les décisions de la Cour de justice des Communautés européennes.
- ❑ les décisions du Tribunal de première instance.
- ❑ les avis de la Cour de justice.
- ❑ les conclusions des avocats généraux.

La jurisprudence est publiée sur papier dans le *Recueil de la jurisprudence*, sous trois séries : 1. Cour de justice, 2. Tribunal de première instance, Fonction publique (= recours de fonctionnaires) disponibles au Centre de

Documentation Européenne.

Sites Web intéressants : CURIA : la Cour de justice des Communautés européennes (<http://curia.europa.eu/fr/>) et la Cour européenne des Droits de l'homme (<http://www.echr.coe.int/>), parfois plus à jour qu'EUR-Lex pour les décisions les plus récentes.

Questions parlementaires

Les membres du Parlement européen posent à la Commission et au Conseil :

- ❑ des questions écrites (avec demande de réponse écrite, publiées au JOUE).
- ❑ des questions orales (posées en séance et publiées dans le compte rendu des débats du Parlement européen).
- ❑ des questions pendant l'heure des questions (la période réservée aux questions lors de chaque séance du Parlement, publiées au JOUE).

Site web intéressant : le Parlement européen (<http://www.europarl.europa.eu>) où figurent les textes des questions et réponses des deux dernières législatures.

Procédures législatives

PreLex : le suivi des procédures interinstitutionnelles

<http://ec.europa.eu/prelex/apcnet.cfm?CL=fr>

Base de données des procédures interinstitutionnelles qui permet de suivre les grandes étapes du processus de décision entre la Commission et les autres institutions : Parlement européen, Conseil, Comité économique et social européen, Comité des régions, etc.

Elle suit toutes les propositions (dossiers législatifs et budgétaires, conclusion des accords internationaux) et communications de la Commission à partir de leur transmission au Conseil ou au Parlement européen, jusqu'à leur adoption ou leur rejet par le Conseil, leur adoption par le Parlement européen ou leur retrait par la Commission. L'ensemble du suivi d'une procédure constitue un « dossier ».

La recherche simple permet d'effectuer des recherches sur la cote du dossier, sur la référence d'un document ainsi que sur les mots présents dans le titre (par exemple *médicaments*) et sur un évènement intervenu dans la vie du dossier.

Différents « évènements » peuvent survenir dans le cours d'un dossier : dans les procédures interinstitutionnelles, les évènements sont, par exemple, des avis du Comité économique et social européen, du Comité des régions, du Parlement, l'adoption formelle par le Conseil, le retrait par la Commission, etc. La liste complète des évènements s'affiche dans l'ordre alphabétique lorsqu'on clique sur la flèche de la case "Evènements".

Résultats de la recherche : les dossiers sont classés par ordre décroissant de numéros de dossier (COM, SEC...). Chaque dossier comporte :

- ❑ en tête : la « ligne du temps » ou frise chronologique sur laquelle sont positionnées les interventions de chaque institution.
- ❑ colonne de gauche : liste récapitulative des évènements. Pour visualiser le détail d'un évènement, cliquez sur son intitulé.
- ❑ au bas de la colonne de gauche, lien vers ŒIL : le lien est direct vers le dossier de la procédure concernée.
- ❑ au début de la fiche de procédure : informations générales sur le dossier : domaine, bases juridiques, procédures pour chaque institution, type de dossier, éventuellement un commentaire (souvent en anglais).
- ❑ la fiche de procédure elle-même.

En plus des critères déjà disponibles dans la recherche simple, la recherche avancée permet des recherches sur les domaines d'activité, les noms et rôles de collectivités et de personnes (parlementaires...).

ŒIL : l'observatoire législatif du parlement européen

<http://www.europarl.europa.eu/oeil/>

Cette base de données permet également de suivre l'évolution et la progression d'une procédure : état d'avancement, prévision des étapes ultérieures, etc.

Différences entre PreLex et ŒIL : PreLex est géré par la Commission, ŒIL par le Parlement européen. ŒIL offre moins de liens vers les textes préparatoires que PreLex, mais par contre propose des communiqués de presse qui résument les étapes importantes de la procédure en cours, ainsi qu'un champ « Prévisions » qui permet de savoir quelle est la prochaine étape à venir (par exemple : attente de publication au JOUE...).

Sa rubrique « Sujets d'actualité » permet un accès facile et convivial à toutes les procédures importantes concernant les grands thèmes de l'UE : élargissement, emploi, protection des consommateurs...

PreLex est un peu plus complet et détaillé, ŒIL couvre mieux l'actualité.

Synthèses législatives

Fiches de synthèse de la législation - SCADPlus

http://europa.eu/scadplus/scad_fr.htm

SCADPlus est le site de synthèse de la législation communautaire. Il permet un accès rapide et facile à la législation en vigueur concernant divers thèmes : droits de l'homme, environnement, politique régionale, sécurité alimentaire... Ses dossiers clés éclairent des questions d'actualité comme la lutte contre le réchauffement climatique, l'action en faveur de la croissance et des emplois, etc.

C'est une source d'informations utiles sur les politiques et les activités de l'Union européenne.

Marchés publics

TED : supplément au Journal officiel des Communautés européennes Marché publics

<http://ted.europa.eu/>

[FR] *Supplément au Journal officiel de l'Union européenne.*

TED est la version en ligne de la série S du Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Actualisé chaque jour, TED (Tenders Electronic Daily) répertorie les appels d'offres des marchés publics de travaux, de fournitures et de services de tous les Etats

membres de l'Union européenne ainsi que des institutions communautaires. Rappelons que chaque année plus de 500 milliards d'€ sont attribués dans l'Union européenne par voie d'appels d'offres...

Recherche normale : accès à l'ensemble des appels d'offres. La plupart des critères de sélection sont accessibles par l'intermédiaire d'un menu déroulant (icône [+]) : Pays (FR), Marché ("Marché de fournitures"), Procédure ("Procédure ouverte"), code CPV (nomenclature de produits) + Texte intégral : *périodiques*.

Pour chaque avis sélectionné sont notifiés : entité adjudicatrice, catégorie du service et description ou nature et étendue des travaux, quantité, lieu de livraison, division en lots, date limite de réception des demandes de participation, langue(s), conditions minimales, date d'envoi et de réception de l'avis au JOUE, etc...

Communiqués de presse

Rapid, la base des communiqués de presse

<http://europa.eu/rapid/>

Gérée par la Direction Générale Presse et communication de la Commission européenne, cette base mise à jour quotidiennement contient tous les communiqués de presse de la Commission depuis 1985, ainsi que ceux de toutes les institutions européennes (Conseil, Comité économique et social, Office européen de lutte anti-fraude, Cour de justice, Cour des comptes, Médiateur, Comité des régions, Eurostat et Banque européenne d'investissement...) depuis 2001.

Recherche : Choisissez un thème : *Agriculture et développement rural* + Type : Tous + Date : du XX au XX.

Les communiqués sont accessibles sous plusieurs formats (HTML, PDF, DOC...) et dans plusieurs langues.

Possibilité d'acquiescer un mot de passe gratuit permettant de créer un profil de recherche personnalisé (mémorisation d'un profil de recherche par mots clefs, affichage des communiqués dans une langue choisie, etc.) ou de recevoir par mail les nouveaux communiqués de presse publiés.

Source incontournable lorsqu'on recherche des informations « fraîches ».

Statistiques

EUROSTAT : votre clé d'accès à la statistique européenne

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>

La mission d'Eurostat est de fournir à l'Union européenne un service d'information statistique de qualité.

Plus précisément : fournir aux institutions européennes des données statistiques les aidant dans leurs prises de décisions ; dans le cadre d'une mission de service public, fournir des statistiques aux citoyens, aux entreprises et aux décideurs de tous les pays de l'Union européenne ; développer un partenariat avec la Banque Centrale Européenne (pour éviter les doublons...) ; coopérer avec les instituts statistiques nationaux comme l'INSEE en France, afin de créer et développer un véritable Système Statistique Européen (SSE), Eurostat ne collectant pas directement les données nationales, mais les récupérant auprès des instituts nationaux, les harmonisant et les analysant tout en veillant à la cohérence de l'ensemble.

- ❑ Domaines spécifiques : indicateurs structurels (indices utilisés par la Commission pour élaborer son rapport annuel : contexte économique général, emploi, innovation et recherche, réforme économique, cohésion sociale et environnement) ; euro-indicateurs (conjuncture économique, information économique à court terme) ; annuaire Eurostat : l'Europe en chiffres (chaque année un panorama statistique de l'UE) ; développement durable ; finances publiques ; IPCH (indice des prix à la consommation harmonisés).
- ❑ Thèmes : cette base de données macroéconomiques et sociales est destinée à servir d'outil d'aide à la décision. Elle comprend plus de 10.000 documents répartis en 9 thèmes : statistiques générales et régionales (par zones géographiques) ; économie et finances ; population et conditions sociales ; industrie, commerce et services ; agriculture et pêche ; commerce extérieur ; transport ; environnement et énergie ; science et technologie.

Chaque thème est traité selon un même schéma :

nouveautés ; tableaux ; données (chiffrées et téléchargeables) ; méthodologie (de la recherche d'informations statistiques) ; publications.

Fonction publique communautaire

Office européen de sélection du personnel - EPSO

<http://europa.eu/epso/index-fr.htm>

Toutes les informations utiles pour ceux qui souhaitent faire carrière au sein des institutions de l'Union européenne.

Pour toutes questions relatives à l'utilisation d'Europa, vous pouvez contacter :

- Les renseignements bibliographiques à l'accueil de la Bibliothèque Universitaire
- La responsable du secteur documentaire droit : yvette.aumeran@univ-avignon.fr
- Le service de la formation des publics :
 - muriel.abbes@univ-avignon.fr
 - beatrice.beaufre@univ-avignon.fr
 - aude.poteau@univ-avignon.fr

Bonnes recherches sur Europa !!